

grandiose sur la place de la République lors du Salut au drapeau. Les quatre cents emblèmes seront groupés en quinconce sur le terrain de la Préfecture, et les anciens combattants défilèrent devant eux.

La Conférence de Lausanne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Si nous devons le faire, l'Europe ne peut agir seule. Et on doit nous savoir gré de ce que, une fois terminée la phase actuelle de nos travaux, les Etats-Unis ont encouragés à croire qu'ils coopéreront avec nous à l'examen de quelques-uns des plus vastes problèmes et se joindront à nous pour établir une politique qui amènera la vie économique et la prospérité des nations, grâce à l'activité et à la vie pleine et heureuse dont jouissent les peuples.

On ne peut recueillir un plein succès à Lausanne, sans réussir à Genève. D'ailleurs, si la fonction des hommes d'Etat consiste à triompher des difficultés économiques qui sont notre principale préoccupation ici, il faut que cette fonction assure une période de tranquillité politique durable pendant laquelle les nations, ayant mis leurs affaires en ordre, ne pourront plus être troublées par la crainte de la guerre et les bruits de guerre.

En résumé, je désire que, pleinement pénétrés de la gravité de notre tâche, sa grandeur inspire du courage à notre cœur et détermine notre volonté. Les hommes qui sont comme nous dans la vie publique, doivent penser à l'opinion des peuples. Mais, dans des moments comme ceux-ci, nous ne devons pas un seul instant oublier que les grandes déterminations, fussent-elles entraînée de grands sacrifices, peuvent être imposées à nos peuples et qu'au lieu de se répandre en clamant et de se révolter, ils répondront héroïquement à votre appel et feront noblement leur devoir.

Les délégations française et anglaise se concertent

Les délégations française et britannique se concertent et s'efforcent de se mettre d'accord sur le programme de la Conférence de Lausanne. Le but de ces entretiens est de préparer les décisions qui seront prises par le Comité des puissances invitantes, qui doit siéger à 16 h. Au nombre des problèmes qui se posent devant les deux délégations, figurent la prolongation de la suspension des paiements allemands, l'aide financière et économique à apporter aux Etats danubiens et la préparation d'un règlement complet des dettes intergouvernementales.

M. Herriot a conféré avec le Chancelier allemand

M. Herriot a reçu à l'issue de la séance de la Conférence, le Chancelier du Reich, M. von Papen. M. von Papen a exposé au président du Conseil français, les grandes lignes des déclarations qu'il fera demain sur la dette économique et financière de l'Allemagne, qui l'oblige à cesser ses paiements de réparations.

Un accord de principe franco-anglais

Lausanne, 16 juin. — Un accord de principe a été obtenu entre les délégations française et britannique avant la réunion des chefs de délégation qui se tient à 16 heures pour arrêter le programme de la conférence.

La réunion des chefs de délégations

Lausanne, 16 juin. — Contrairement aux prévisions, la réunion des chefs de délégations des puissances invitantes a été très brève, puisqu'elle n'a duré que de 16 h. 15 à 16 h. 45.

Une fillette atteinte de la rage

Bucarest, 16 juin. — Dans le village de Podestri, près de Craiova, une fillette qui avait été mordue, récemment, par un chien enragé et qui n'avait pas reçu les soins habituels, a elle-même mordu, soit en jouant, soit en cours d'une crise, une soixantaine de personnes. Devant la menace de propagation du mal, des mesures sanitaires d'urgence ont été immédiatement prises.

Le contrôle des chômeurs

Paris, 16 juin. — Le ministre du Travail communique la note suivante : « Au moment même où le ministre du Travail, prenant en faveur des chômeurs des dispositions de nature à leur apporter secours, aide morale et orientation, les militants se sont déclarés fermement attachés à la cause de l'unité syndicale et à la lutte pour la lutte contre le capitalisme. »

L'état de santé de M. Claude Farrère

Paris, 16 juin. — M. Claude Farrère, à peu près remis des blessures qu'il a reçues lors de l'attentat qui a coté la vie au président Doumergue, vient de partir pour Saint-Jean-de-Luz sur l'ordre de ses médecins. M. Claude Farrère recouvrera complètement l'usage de la main droite, mais sa convalescence sera d'assez longue durée.

Une fillette atteinte de la rage

Bucarest, 16 juin. — Dans le village de Podestri, près de Craiova, une fillette qui avait été mordue, récemment, par un chien enragé et qui n'avait pas reçu les soins habituels, a elle-même mordu, soit en jouant, soit en cours d'une crise, une soixantaine de personnes. Devant la menace de propagation du mal, des mesures sanitaires d'urgence ont été immédiatement prises.

LES ASSASSINS DE LA CABARETIÈRE DE L'AVENUE DE MAIRE, A TOURNAI DEVANT LA COUR D'ASSISES DU HAINAUT

La troisième journée consacrée à l'assassinat de M<sup>me</sup> Mouscron, cabaretière avenue de Maire à Tournai dont un accusé Désiré Declercq, domicilié à Herseaux et James Moore, sujet anglais, domicilié à Roubaix, a été occupée par l'audition des témoins dont les dépositions n'ont rien apporté de nouveau sur le fonds de l'affaire.

M<sup>me</sup> Georges Deleplaque, garagiste Pierre Serre, coiffeur, qui se trouvaient à proximité du lieu du crime, sont entrés dans la maison et ont demandé à la victime ce qui s'était passé. Elle a répondu : « C'est les deux qui sont déjà venus tout à l'heure qui ont voulu m'embrasser. »

M<sup>me</sup> Claire Cauchie, servante à Tournai, avait été envoyée par son patron M<sup>me</sup> Blockeel, chercher de la bière chez la victime. A quelques mètres de la maison, elle a entendu quatre coups de feu. Quand elle est arrivée à la maison, Moore en sortait en fumant une cigarette. Il se fixa dans les yeux et elle a eu tellement peur qu'elle a eu un syncope.

Interpellé, Moore déclare que le témoin ne dit pas la vérité. M. le président s'adresse ensuite à Declercq : — Sauriez-vous dire ce que faisait Moore au moment où vous étiez là ?

Exactement, non. — Vous avez bien dit que Moore avait déjà eu l'intention d'embrasser lui-même la femme quand il visitait avec elle les pièces de l'étage. — Oui.

Comment expliquez-vous alors qu'il ait suffi qu'il vous donne un coup de coude pour que vous exécutiez vous-même l'acte qui lui devait faire ? — Comme Declercq ne donne qu'une explication fort vague, M. le président ajoute : — En prenant les faits tels qu'ils se sont passés, et tels que vous les reconnaissez, d'ailleurs, ils ne peuvent s'expliquer que par un accord tacite entre vous deux.

M. Edgar Vonck, chauffeur d'usine à Herseaux, connaissait Declercq. Il déclare que celui-ci lui a dit, le matin du crime, qu'il allait tuer Moore avec sa bicyclette, parce qu'il avait la mort, et qu'il devait faire une course à Mont-A-Leux, hameau de Mouscron.

Il a vu ensuite Declercq et Moore partir ensemble à bicyclette dans une direction opposée à celle qui lui avait été indiquée.

La défense fait remarquer que Declercq avait dit qu'il allait à Mont-A-Leux avant l'arrivée de Moore, avec qui il eut une conversation.

Plusieurs cabaretières de Pecq et Froyennes ont reçu la visite des accusés avant le crime.

Declercq et Moore se sont inquiétés de savoir s'il y avait un chien chez elle et s'il était méchant.

M. Jules Dessauvage, charpentier à Watrelles a travaillé sous les ordres de Declercq, il y a sept ou huit ans. C'était un bon chef. Il y a cinq ans, le témoin lui a vendu son revolver. Trois semaines avant le crime, Declercq lui a dit qu'il regrettrait d'avoir vendu son arme et qu'il devrait en trouver une autre.

Le que disait Declercq était inexact, car il n'avait pas rendu son revolver et l'arme dont il s'est servi à Tournai, et que le témoin reconnaît à l'audience.

M. Raymond Leveau, marchand de livres à Tournai était fournisseur de M<sup>me</sup> Mouscron qui lui avait demandé de passer chez elle l'après-midi du jour du crime pour toucher environ 700 fr. qu'on lui devait. Cette somme devait être préparée.

M. Aphons Vandenhoeck, comptable à Roubaix, connaissait Moore depuis un an avant le crime. Il a reçu sa visite le soir du crime. Il lui a offert à manger, mais il n'a répondu.

M. Paul Faure est réélu secrétaire général du parti socialiste.

Paris, 16 juin. — La Commission administrative permanente du parti S.F.I.O. a procédé à la nomination de son bureau qui sera composé comme suit : Secrétaire général, M. Paul Faure, auquel reste adjoint M. Severac, trésorier général, M. Grandvall.

L'état de santé de M. Claude Farrère.

Paris, 16 juin. — M. Claude Farrère, à peu près remis des blessures qu'il a reçues lors de l'attentat qui a coté la vie au président Doumergue, vient de partir pour Saint-Jean-de-Luz sur l'ordre de ses médecins. M. Claude Farrère recouvrera complètement l'usage de la main droite, mais sa convalescence sera d'assez longue durée.

Une fillette atteinte de la rage.

Bucarest, 16 juin. — Dans le village de Podestri, près de Craiova, une fillette qui avait été mordue, récemment, par un chien enragé et qui n'avait pas reçu les soins habituels, a elle-même mordu, soit en jouant, soit en cours d'une crise, une soixantaine de personnes. Devant la menace de propagation du mal, des mesures sanitaires d'urgence ont été immédiatement prises.

Le contrôle des chômeurs.

Paris, 16 juin. — Le ministre du Travail communique la note suivante : « Au moment même où le ministre du Travail, prenant en faveur des chômeurs des dispositions de nature à leur apporter secours, aide morale et orientation, les militants se sont déclarés fermement attachés à la cause de l'unité syndicale et à la lutte pour la lutte contre le capitalisme. »

L'état de santé de M. Claude Farrère.

Paris, 16 juin. — M. Claude Farrère, à peu près remis des blessures qu'il a reçues lors de l'attentat qui a coté la vie au président Doumergue, vient de partir pour Saint-Jean-de-Luz sur l'ordre de ses médecins. M. Claude Farrère recouvrera complètement l'usage de la main droite, mais sa convalescence sera d'assez longue durée.

Une fillette atteinte de la rage.

Bucarest, 16 juin. — Dans le village de Podestri, près de Craiova, une fillette qui avait été mordue, récemment, par un chien enragé et qui n'avait pas reçu les soins habituels, a elle-même mordu, soit en jouant, soit en cours d'une crise, une soixantaine de personnes. Devant la menace de propagation du mal, des mesures sanitaires d'urgence ont été immédiatement prises.

Le contrôle des chômeurs.

Paris, 16 juin. — Le ministre du Travail communique la note suivante : « Au moment même où le ministre du Travail, prenant en faveur des chômeurs des dispositions de nature à leur apporter secours, aide morale et orientation, les militants se sont déclarés fermement attachés à la cause de l'unité syndicale et à la lutte pour la lutte contre le capitalisme. »

L'état de santé de M. Claude Farrère.

qu'il n'avait pas fait. Le témoin est resté environ une heure avec Moore qui paraissait avoir eu peur quand il est arrivé, mais cela s'est rapidement dissipé.

M. Edouard Bombela, cabaretière à Watrelles dit que Moore lui a un jour montré un revolver chez lui.

Moore proteste, disant n'être jamais allé chez le témoin, mais celui-ci maintient énergiquement sa déclaration, et assure que Moore était accompagné d'un nommé Allard qui lui a demandé s'il ne connaissait pas un bon coup à faire.

De nouveau Moore conteste les déclarations du témoin qui est même pris à partie par la défense. Mais sur intervention pressante de M. le président, le témoin déclare que c'est bien la vérité qu'il a dite.

M. Léon Pollet, secrétaire du groupement des déportés de Froyennes, dit que Declercq n'avait pas de cotisations à payer contrairement à ce qu'il a dit pour expliquer son passage à Froyennes.

La défense voudrait faire dire par le témoin que les cotisations pourraient être payées à n'importe quel moment de l'année, mais le témoin persiste à dire que Declercq devait attendre d'être convoqué.

Le commandant de gendarmerie Knudde est entendu au sujet de la somme que Declercq devait à sa belle-mère, soit 6.500 francs.

M<sup>me</sup> Irma Kindts, belle-mère de Declercq, déclare que jamais elle n'a exigé le remboursement immédiat de ce qui lui était dû et que Declercq s'était vu le temps de payer.

M<sup>me</sup> Marie Kindts, épouse Declercq, mère de l'accusé, dit que son fils a toujours été un bon garçon.

Tous les témoins ayant été entendus, la parole est donnée à M<sup>me</sup> Carbonelle, avocat de la partie civile, qui après avoir rassemblé les faits, s'est attaché à démontrer que les deux accusés avaient ensemble commis le crime et que leur responsabilité était entière.

Il demande au jury un verdict affirmatif.

L'audience est ensuite renvoyée à vendredi matin pour le réquisitoire et les plaidoiries.

M. Hoover est élu candidat républicain à la présidence.

Chicago, 16 juin. — La Convention a élu M. Hoover comme candidat républicain à la présidence.

Une ancienne artiste de la Comédie-Française va prendre le voile.

Paris, 16 juin. — Au monastère des bénédictines de Saint-Louis du Temple, le cardinal Verdier, archevêque de Paris, présidera demain après-midi à la cérémonie de vêtue monastique de deux Marie-Vivonne, qui fut, il y a deux ans, une des plus charmantes artistes de la Comédie-Française, Mlle Yvonne Haultin.

Mme Emile Fabre et Mme Dussanne seront ses marraines pour cette cérémonie, à laquelle assistera M<sup>me</sup> Gerlier, évêque de Tarbes.

M. Paul Faure est réélu secrétaire général du parti socialiste.

Paris, 16 juin. — La Commission administrative permanente du parti S.F.I.O. a procédé à la nomination de son bureau qui sera composé comme suit : Secrétaire général, M. Paul Faure, auquel reste adjoint M. Severac, trésorier général, M. Grandvall.

L'état de santé de M. Claude Farrère.

Paris, 16 juin. — M. Claude Farrère, à peu près remis des blessures qu'il a reçues lors de l'attentat qui a coté la vie au président Doumergue, vient de partir pour Saint-Jean-de-Luz sur l'ordre de ses médecins. M. Claude Farrère recouvrera complètement l'usage de la main droite, mais sa convalescence sera d'assez longue durée.

Une fillette atteinte de la rage.

Bucarest, 16 juin. — Dans le village de Podestri, près de Craiova, une fillette qui avait été mordue, récemment, par un chien enragé et qui n'avait pas reçu les soins habituels, a elle-même mordu, soit en jouant, soit en cours d'une crise, une soixantaine de personnes. Devant la menace de propagation du mal, des mesures sanitaires d'urgence ont été immédiatement prises.

Le contrôle des chômeurs.

Paris, 16 juin. — Le ministre du Travail communique la note suivante : « Au moment même où le ministre du Travail, prenant en faveur des chômeurs des dispositions de nature à leur apporter secours, aide morale et orientation, les militants se sont déclarés fermement attachés à la cause de l'unité syndicale et à la lutte pour la lutte contre le capitalisme. »

L'état de santé de M. Claude Farrère.

Paris, 16 juin. — M. Claude Farrère, à peu près remis des blessures qu'il a reçues lors de l'attentat qui a coté la vie au président Doumergue, vient de partir pour Saint-Jean-de-Luz sur l'ordre de ses médecins. M. Claude Farrère recouvrera complètement l'usage de la main droite, mais sa convalescence sera d'assez longue durée.

Une fillette atteinte de la rage.

Bucarest, 16 juin. — Dans le village de Podestri, près de Craiova, une fillette qui avait été mordue, récemment, par un chien enragé et qui n'avait pas reçu les soins habituels, a elle-même mordu, soit en jouant, soit en cours d'une crise, une soixantaine de personnes. Devant la menace de propagation du mal, des mesures sanitaires d'urgence ont été immédiatement prises.

Le contrôle des chômeurs.

Avis important aux chasseurs

Le délai de validité des permis de chasse pour l'année 1932-1933 est d'ici à invariablement pour point de départ le 1er juillet qui a précédé la délivrance du permis. Il a émis que tous les permis de chasse délivrés à l'expiration de ce délai seront périmés le 1er juillet 1932.

Après la catastrophe d'Escaudain

L'enquête ouverte au sujet de l'explosion qui s'est produite la semaine dernière aux Forges de Denain-Arzin, à Escaudain, est poursuivie par le Parquet de Valenciennes. On procède actuellement, sous la direction de M. Alliot, expert, à la reconstitution du rotor et de son enveloppe de fonte.

Les états des blessés est satisfaisant. M. Stéas, ingénieur-chef du Service des hauts-fourneaux à Escaudain, a son domicile à Valenciennes. On procède actuellement, sous la direction de M. Alliot, expert, à la reconstitution du rotor et de son enveloppe de fonte.

UNE VISITE DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD, A DUNKERQUE

Deuxièmement, de nombreux membres de la Commission historique du Nord se sont rendus à Dunkerque, où sur le quai de la gare, ils ont été reçus par les membres du bureau de la Société historique et archéologique locale, Le Lion d'Escaudain, à la tête MM. le docteur L. Le maire, président; C. de Waremghien et Alencens, vice-présidents.

Après les souhaits de bienvenue, le groupe des excursionnistes se dirige vers l'église Saint-Eloi, qu'ils visitent sous la direction de M. le docteur Lemaire, s'arrêtant devant les remarquables sculptures qui se trouvent sur le mur.

Les membres de la Commission historique sont ensuite reçus au domicile de M. le baron de Waremghien, dont la construction remonte à 1684. Le vice-président de l'Union Foulonnienne esquisse rapidement l'histoire de cette demeure familiale, puis les visiteurs admirent la magnifique collection d'objets d'art, de documents anciens et de meubles anciens qui ont été le bien de la famille.

M. le baron de Waremghien, président de la Commission, a été reçu par M. le docteur Lemaire, s'arrêtant devant les remarquables sculptures qui se trouvent sur le mur.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 16 juin. — M. Jeanneney qui présidait, a lu le rapport de M. le ministre de l'Intérieur sur les projets de loi déposés par la Chambre approuvant les comptes définitifs de diverses colonies.

M. de Don (Loire-Inférieure), et Rousselle (Aisne) ont prononcé des discours de félicitation à l'égard de M. le ministre de l'Intérieur, M. Pierre (Jura), est proclamé membre de la Commission des départements limitrophes.

La séance est terminée à 10 h. 15. Prochaine séance, mardi à 15 h.

UNE DÉLÉGATION DES PRÉSIDENTS DES CAISSES DE SECOURS AUX MINES DU PAS-DE-CALAIS EST REÇUE PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL

Paris, 16 juin. — Une délégation composée des présidents de Caisse de secours et allocations aux mines du Pas-de-Calais, conduite par MM. Maës et Desord, a été reçue par M. le ministre du Travail, M. Delamar, ministre du Travail. Les parlementaires ont représenté aux membres du Gouvernement la situation critique des mineurs du Pas-de-Calais et des caisses de secours devant les pressions des effets brutaux du chômage.

Le ministre a insisté sur le fait que les Caisse de secours d'été éprouvées par la légèreté et le manque d'humanité de la crise n'avaient pas pu bénéficier de subventions qui auraient dû leur être versées depuis le 17 avril dernier et que dans le cas où le paiement en serait à nouveau retardé, elles ne pourraient faire face aux échéances du mois prochain.

Le ministre a accueilli avec bienveillance les revendications de la délégation.

Le Congrès des douanes actives

Paris, 16 juin. — La troisième journée du Congrès des douanes actives a comporté l'examen du rapport de M. Cazanove, directeur général des douanes. Les militants se sont déclarés fermement attachés à la cause de l'unité syndicale et à la lutte pour la lutte contre le capitalisme.

L'ATEUR D'UN MEURTRE COMMIS A LENS EST CONDAMNÉ A 8 ANS DE RÉCLUSION PAR LA COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

L'accusé, Marcel Guéret, 37 ans, né à Paris, domicilié à Lens, a exploité, à Lens, un bar en association avec un nommé Niel et une femme Grandjean. Cette dernière vient habiter Lens où elle fut rejointe par Guéret, puis par Niel.

Le 10 avril dernier, une scène très violente se déroula entre Guéret et Niel. Des coups de revolver furent tirés et Niel, les intestins perforés, expira peu après. Un témoin, M. Hébert, fut aussi atteint à la cuisse gauche.

A l'audience de Guéret a reconnu être l'auteur des coups de feu. Les renseignements recueillis sur lui sont défavorables. Il a été condamné à 8 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour.

UNE MOTOCYCLISTE EST TUÉ PAR UNE AUTO, A MAUBERGE

Un cycliste, âgé de 24 ans, marié et père de famille, a été tué sur la camionnette de M. Jules Steenhil, cultivateur à Ferrières-la-Grande.

Cela s'est passé le 15 avril dernier, à l'hôpital Saint-Nicolas, à Mauberge.

UNE COLLISION SUR LA ROUTE DE SAINT-POL A ARRAS

A Savy-Berlette, une collision a été produite hier entre la voiture hippomobile conduite par l'ouvrier agricole, M. Feraud et un camion de M. Lemaire, cultivateur à Quépreux, 19 ans, sans profession, de Paris-Plage.

M. Lemaire, grièvement blessé, a été conduit dans une clinique d'Arras.

UNE MOTO ET UNE AUTO SE RENCONTRENT DANS UN VIRAGE A BERSÉE

Mercredi soir, une collision s'est produite dans un virage de Bersée, entre une auto conduite par M. André Maillois, négociant, 15, rue Turgot à Lille, et une moto sur laquelle se trouvait M. Lucien Lorr, de Lambes-Plaque, et Henri Bataille, de Bines-Bez-Barthe.

LA GRANDE TOMBOLA DE LA PRESSE

Quelques jours seulement nous séparent du tirage public de la grande tombola de la presse.

C'EST LE JEUDI 30 JUIN

qu'elle aura lieu dans le fumoir du Grand-Théâtre.

Comme les années précédentes, c'est M<sup>me</sup> Paul Fanyau, syndic de la Compagnie des boulangers de Lille, qui présidera à cette opération effectuée par des aveugles de guerre, sur des roues de la maison Fieber.

A nos lecteurs de se presser. Les lots sont tentants, l'occasion est à saisir.

La crise si dure que nous subissons a fait monter de souscripteurs de la tombola que cette année une part plus large soit faite aux portefeuilles de valeurs diverses.

L'an dernier, c'étaient les voyages à l'Exposition qui ont été le favori du public; cette année, nos portefeuilles seront particulièrement recherchés.

Il y aura donc une valeur de 50.000 fr., de 20.000 fr., de 10.000 fr., et de 5.000 fr. nous avons ajouté 25 portefeuilles d'une valeur de 500 fr., et 100 portefeuilles d'une valeur de 100 fr. et de 50 fr.

Nos voyages pour deux personnes à Lourdes et aux Pyrénées (valeur 4.000 fr.), à Nice et à la Côte d'Azur (valeur 2.500 fr.), continueront à être hautement appréciés.

La liste complète des lots de la tombola sera d'ailleurs publiée incessamment dans leur ordre de tirage.

Leur réputation est faite et il est inutile de rien ajouter.

Rien, sinon que dans quinze jours la loterie sera tirée, qu'il reste bien de temps pour l'acquisition des derniers billets et que ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore de billets, cherchent nos dépositaires et vendeurs.

UN FRANC

Le drame de Petite-Synthe. L'énigme posée avec beaucoup de intelligence par le chef de gendarmerie Huard de Saint-Pol-sur-Mer, au sujet des blessures reçues par le docteur Demerson, n'a pas été résolue.

Quant au blessé, son état est satisfaisant. Une balle a été extraite mercredi et jeudi l'examen radiographique a révélé la présence, à côté du crâne, d'un second projectile dont l'extraction sera tentée.

M. Pécard, juge d'instruction, s'est rendu à l'hôpital, en compagnie de son officier, M. Lhuillier, pour procéder à la déclaration du blessé, lequel accuse formellement son ex-ami Benoît Bernard, comme étant son agresseur.

UN COUREUR CYCLISTE EST TUÉ PAR UNE AUTO, A MAUBERGE

Un cycliste, âgé de 24 ans, marié et père de famille, a été tué sur la camionnette de M. Jules Steenhil, cultivateur à Ferrières-la-Grande.

Cela s'est passé le 15 avril dernier, à l'hôpital Saint-Nicolas, à Mauberge.

UNE COLLISION SUR LA ROUTE DE SAINT-POL A ARRAS

A Savy-Berlette, une collision a été produite hier entre la voiture hippomobile conduite par l'ouvrier agricole, M. Feraud et un camion de M. Lemaire, cultivateur à Quépreux, 19 ans, sans profession, de Paris-Plage.

M. Lemaire, grièvement blessé, a été conduit dans une clinique d'Arras.

UNE MOTO ET UNE AUTO SE RENCONTRENT DANS UN VIRAGE A BERSÉE

Mercredi soir, une collision s'est produite dans un virage de Bersée, entre une auto conduite par M. André Maillois, négociant, 15, rue Turgot à Lille, et une moto sur laquelle se trouvait M. Lucien Lorr, de Lambes-Plaque, et Henri Bataille, de Bines-Bez-Barthe.

La moto venait de Pont à Marquillay et le choc fut très violent.

M. Lorr, qui a une jambe fracturée, et M. Bataille, qui souffre de contusions multiples, ont été transportés à l'hôpital Dieu de Douai.

L'ATEUR D'UN MEURTRE COMMIS A LENS EST CONDAMNÉ A 8 ANS DE RÉCLUSION PAR LA COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

L'accusé, Marcel Guéret, 37 ans, né à Paris, domicilié à Lens, a exploité, à Lens, un bar en association avec un nommé Niel et une femme Grandjean. Cette dernière vient habiter Lens où elle fut rejointe par Guéret, puis par Niel.

Le 10 avril dernier, une scène très violente se déroula entre Guéret et Niel. Des coups de revolver furent tirés et Niel, les intestins perforés, expira peu après. Un témoin, M. Hébert, fut aussi atteint à la cuisse gauche.

A l'audience de Guéret a reconnu être l'auteur des coups de feu. Les renseignements recueillis sur lui sont défavorables. Il a été condamné à 8 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour.

UNE MOTOCYCLISTE EST TUÉ PAR UNE AUTO, A MAUBERGE

Un cycliste, âgé de 24 ans, marié et père de famille, a été tué sur la camionnette de M. Jules Steenhil, cultivateur à Ferrières-la-Grande.

Dernière Heure

Les troupes d'assaut d'Hitler ne pourront pas défilé ni dans l'Etat de Bade ni en Bavière

Berlin, 16 juin. — Les troupes d'assaut recitales rétablies par l'ordonnance présidentielle qui a été promulguée ce matin, ne pourront pas défilé en uniforme sur le territoire de l'Etat de Bade, l'interdiction de manifester en plein air défectée antérieurement par le Gouvernement bavarois restant toujours en vigueur.

Le Gouvernement bavarois a pris une mesure identique.

Dernières Nouvelles Sportives

Une réunion nocturne à Paris. Paris, 16 juin. — La réunion nocturne donnée ce soir, comportait une innovation : une course cycliste à l'américain par équipes de trois coureurs, réservée à une sélection de dix équipes composées par les motifs par des équipes routières et choisies parmi les meilleurs Français et, pour l'équipe hôte, de parisiens. La route de l'épreuve était de deux heures. Comme prolonge, il y avait deux autres épreuves, à savoir :

Course individuelle, distance 16 km. avec la participation de 30 coureurs : 1. Pécqueur, 18 points ; 2. L. L. ; 3. P. ; 4.